

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 5 février 2012)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 34.100.000 francs pour l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) à Neuchâtel**

La commission parlementaire CPLN – Assainissement des bâtiments

composée de M^{mes} et MM. Claude Guinand, président, Yvan Botteron, Bernard Schumacher, Yann Sunier, Etienne Robert-Grandpierre, Marie-France Matter, vice-présidente, Françoise Gagnaux, Christiane Bertschi, Patrick Bourquin, Denis de la Reussille (*excusé lors de la première séance*), Patrick Herrmann, rapporteur, André Frutschi (*excusé lors de la première séance*), Adrien Steudler, Alexandre Willener (*remplacé lors de la deuxième séance par Jean-Pascal Donzé*) et Anne-Frédérique Grandchamp

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

Suite à la visite du bâtiment qui a permis de constater l'état de délabrement avancé des lieux et aux explications du Conseil d'Etat, des responsables du CPLN, des architectes mandatés, des responsables des bâtiments de l'Etat et d'un juriste de l'Etat, la commission s'est rapidement persuadée de l'urgence des réfections et du bien-fondé de l'agrandissement du CPLN. Elle a pu constater avec satisfaction l'équilibre trouvé entre les besoins en surface de l'école, les moyens limités que l'Etat peut engager vu sa situation financière et les contraintes énergéico-technico-architecturales posées par les travaux et les contraintes d'un bâtiment de cette ampleur. Elle a pu également prendre conscience des coûts supplémentaires importants induits par l'investissement insuffisant de l'Etat ces dernières années dans l'entretien de ses infrastructures, ce qui laisse augurer des lendemains coûteux ces prochaines années.

Au chapitre des questions et amendements évoqués, la commission a pu:

- Apprécier la différence entre les normes Minergie et Minergie-P, leur coût, les obligations légales en matière de construction et la notion d'exemplarité voulue pour les bâtiments de l'Etat. A noter l'économie que de tels investissements permettent ensuite d'induire dans les coûts de fonctionnement.
- Comprendre les raisons qui ont amené un bureau d'architecture fribourgeois à obtenir le mandat alors qu'une préférence cantonale semblait aller de soi tant pour la commission que pour le Conseil d'Etat. La commission a en outre exprimé le désir que des entreprises neuchâtelaises décrochent par la suite une part importante des travaux. A noter à ce propos que la part des entreprises régionales aux travaux de Microcity s'est élevée à 68%.
- Préférer consacrer 100.000 francs, comme proposé dans le rapport, à la remise en état nécessaire des œuvres d'art existantes plutôt que, selon la proposition émanant

du groupe socialiste, investir ce montant dans l'achat d'une nouvelle œuvre au titre du pourcent culturel. Cette proposition été refusée par 8 voix contre 3 et 4 abstentions.

Elle a également autorisé les responsables des bâtiments de l'Etat à soumettre le chantier à l'enquête publique avant le vote du Grand Conseil pour gagner du temps. Il va de soi que ces démarches devront être interrompues en cas de refus du rapport par cette instance.

Un amendement UDC visant à diminuer le montant consacré aux travaux a par ailleurs été retiré par ses auteurs après les explications du Conseil d'Etat.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Recommandation dont le Conseil d'Etat propose le classement

A l'unanimité, la commission propose d'accepter le classement de la recommandation Patrick Erard et Jérôme Amez-Droz 11.156, du 24 mai 2011, Projet pilote d'installation de fenêtres photovoltaïques.

Neuchâtel, le 14 avril 2014

Au nom de la commission
CPLN – Assainissement:

Le président,
C. GUINAND

Le rapporteur,
P. HERRMANN